



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Convención Internacional
de Protección
Fitosanitaria

MAI
2021

FRE

PROJET MONDIAL AU-DELÀ DE LA CONFORMITÉ DÉPLOYER UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Élaboration de diagrammes de chaîne de production dans Excel

Version du 6 janvier 2021



Élaboration de diagrammes de chaîne de production dans Excel

Version du 6 janvier 2021

Citer comme suit:

Secrétariat de la CIPV. 2021. *Élaboration de diagrammes de chaîne de production dans Excel*. Rome. FAO pour le compte du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2021



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale en anglais est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (<http://www.fao.org/publications/fr>) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copy-right@fao.org.

Le texte de ce document n'est pas une interprétation juridique officielle de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) ou de ses documents connexes, et est produit à des fins d'information publique uniquement. Pour traduire ce matériel, veuillez contacter ippc@fao.org pour plus d'informations sur un accord de coédition.

Présentation des chaînes de production

Dans le domaine de la santé des végétaux, le concept de chaîne de production est étroitement associé à l'approche systémique. Les mesures phytosanitaires sont appliquées à des étapes particulières correspondant à des périodes/lieux spécifiques, souvent par des catégories de personnes précises pour réduire le risque phytosanitaire¹. La méthode de réduction du risque phytosanitaire illustrée par l'outil du «Projet mondial Au-delà de la conformité» (BCG, Beyond Compliance Global) consiste à diminuer la probabilité qu'un envoi soit expédié avec un organisme nuisible réglementé. Bien entendu, cela réduit directement la probabilité d'introduction de l'organisme nuisible en question, même si d'autres facteurs tels que le volume des échanges et la bonne application des mesures influent également sur le risque final pour le pays importateur. (Les mesures visant à limiter les conséquences d'une introduction ne sont pas illustrées directement dans cet outil.) Un outil différent du Projet mondial Au-delà de la conformité est utilisé pour évaluer l'efficacité, la mise en œuvre et l'acceptabilité des mesures sélectionnées.

Le présent outil peut être utilisé par l'Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) d'un pays exportateur ou importateur afin de montrer au partenaire commercial la chaîne de production et les mesures sélectionnées pour atténuer le risque phytosanitaire, à l'aide d'un diagramme facile à comprendre. C'est également un outil de communication efficace dont une ONPV peut se servir pour aider des parties prenantes nationales qui ont besoin de mener ou de documenter certaines des activités ou souhaiteraient connaître les éléments qui leur seront demandés.

L'outil est simple et entièrement adaptable. Le modèle suppose que l'on dispose d'une culture annuelle qui est plantée/semée tous les ans, qui pousse et qui est ensuite récoltée, mais le même outil s'applique aux cultures pérennes ou aux cultures récoltées plusieurs fois par saison moyennant quelques modifications mineures de la formulation. De fait, le concept peut aussi être appliqué à d'autres filières, même s'il est généralement plus efficace de montrer les mesures portant sur un organisme nuisible précis² et non sur tous les organismes nuisibles possibles associés à une filière, sauf si les mesures sont les mêmes quels que soient ces organismes.

La présente version du modèle s'arrête au point d'exportation, mais pourrait facilement être étendue pour inclure des mesures appliquées pendant le transport ou à l'arrivée dans le pays importateur. Les mesures qui consistent à s'assurer qu'un envoi se poursuit dans le respect de l'usage prévu couvert par l'analyse du risque phytosanitaire pourraient aussi être présentées, mais la nature du risque peut être différente si bien qu'il vaudrait peut-être mieux élaborer une chaîne plus courte montrant uniquement la composante en question. Il existe des mesures portant sur l'exposition à une autre population du même organisme nuisible après récolte. (On parle souvent dans ce cas de prévention de la réinfestation, même s'il n'y a pas nécessairement eu d'infestation dans un premier temps.) L'important est de déterminer si le risque représenté dans une chaîne de production est véritablement le même.

¹ Le présent document reprend les définitions fournies dans le glossaire officiel de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) NIMP 5, notamment pour les termes «organisme nuisible», «risque phytosanitaire» et «mesure phytosanitaire». Les termes qui ne figurent pas dans le glossaire sont définis ici pour préciser l'acception dans laquelle nous les employons.

² Chaque chaîne de production peut lutter contre un seul organisme nuisible, ou contre un groupe d'organismes nuisibles s'ils présentent les mêmes caractéristiques. Ainsi, il est possible de lutter contre les insectes mangeurs de surface, bien que ce groupe comprenne plusieurs espèces.

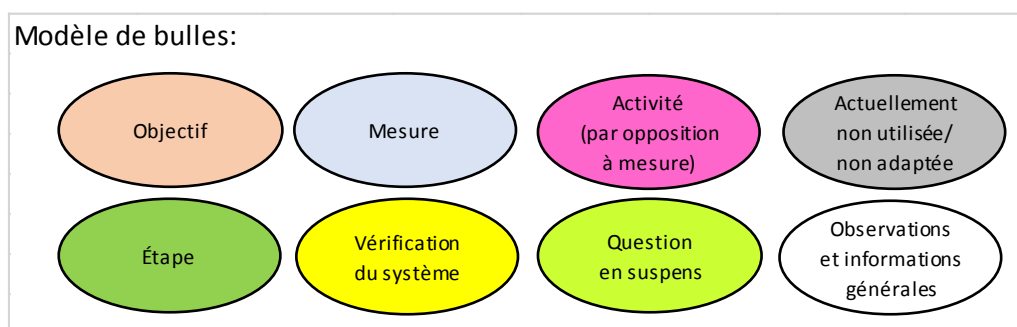
On trouvera une discussion sur l'élaboration de ce concept et de cet outil dans le livre électronique *Beyond Compliance*³. Lisez le chapitre 4 pour obtenir des informations générales et contextuelles sur l'objectif et la création d'une chaîne de production. Le livre électronique décrit également plusieurs dossiers commerciaux traités dans l'outil. Les outils ont évolué quelque peu dans la version actuelle, mais les concepts demeurent les mêmes pour l'essentiel.

La chaîne de production peut être présentée de différentes façons, sur un tableau blanc ou au moyen d'un logiciel plus perfectionné, par exemple. Le présent document porte principalement sur la manière dont Microsoft® Excel® peut être utilisé afin de construire des chaînes de production pour décrire les mesures phytosanitaires adoptées actuellement ou susceptibles d'être adoptées dans une culture, un verger ou une plantation dans un pays ou une région en particulier.

Dans la perspective de négociations commerciales, il est utile de présenter uniquement les mesures officielles envisagées de façon à cadrer la discussion. L'outil peut toutefois aussi servir à montrer toutes les mesures pour obtenir une vue d'ensemble des activités menées. Lors de la rencontre avec des cultivateurs, il peut ainsi être utile d'inclure les activités commerciales qui ne sont pas requises officiellement (en indiquant leur statut juridique). Dans le livre électronique, on trouvera plus d'informations sur la façon dont les parties prenantes (cultivateurs, expéditeurs, etc.) ont réagi à l'outil.

La chaîne de production du Projet mondial Au-delà de la conformité peut donc être définie comme suit: *Représentation graphique des mesures prises concernant le produit végétal considéré, présentées au moment où elles ont été adoptées, et codées en fonction de leur objectif (moyens de réduction des risques ou source d'information utilisée pour prendre une décision) et de leur statut juridique (mesures phytosanitaires, activités commerciales, etc.).*

Pour afficher tous ces aspects simultanément, la chaîne de production utilise un code couleurs qui permet de distinguer huit catégories différentes:



Avant de construire votre chaîne de production, il est recommandé de recueillir des informations techniques sur la culture et le cycle de vie de l'organisme nuisible visé afin de déterminer les points de risque et les mesures d'atténuation susceptibles d'être mises en œuvre. Il est toutefois possible de créer la chaîne de production sans ces informations si vous vous adressez à un groupe d'experts. L'expérience semble indiquer qu'il est préférable de créer la totalité de la chaîne, puis de revenir dessus ultérieurement pour la modifier plutôt que de passer trop de temps à analyser chaque étape.

³ Ce livre est disponible auprès des distributeurs habituels, ou peut être téléchargé gratuitement depuis la page web du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF): [Au-delà de la conformité: approche fondée sur des systèmes intégrés de gestion des risques phytosanitaires | Standards and Trade Development Facility \(standardsfacility.org\)](http://standardsfacility.org).

Enfin, il peut être utile d'exécuter l'outil seul. Cela peut être utile dans le cas d'un responsable de dossier devant effectuer une analyse du risque phytosanitaire de grande ampleur. L'illustration graphique précisera et simplifiera ce qui pourrait demander plusieurs pages d'explications. L'outil est toutefois généralement utilisé comme outil de communication pour des groupes. C'est pourquoi il est précieux de disposer d'un modèle qui peut être adapté rapidement au fil de la discussion.

Objectifs des mesures présentées dans une chaîne de production

L'un des aspects importants de la chaîne de production du Projet mondial Au-delà de la conformité qui ne figurait pas précédemment dans le diagramme est la bulle «Objectif». L'objectif désigne le mode d'action utilisé pour réduire le risque ou la façon dont la mesure abaisse le risque. Certaines mesures ne diminuent pas directement le risque, mais sont indispensables à la réussite de l'approche systémique.

Parfois, les responsables les plus expérimentés de la lutte contre les organismes nuisibles ou de la réglementation dans ce domaine intègrent des mesures fondées sur des exemples antérieurs sans vraiment réfléchir à la finalité de ces mesures. La définition de l'objectif permet de clarifier le rapport de ce dernier avec les autres mesures ainsi que la façon dont on pourrait suivre, vérifier ou adapter les mesures si le système semble ne pas atteindre le niveau d'efficacité souhaité. La capacité d'adapter le système tout en maintenant les échanges est un avantage majeur du recours à l'approche systémique, car l'échec ou le manque d'efficacité d'une mesure donnée doit être noté, mais peut ne pas se traduire immédiatement par l'échec de l'ensemble du système lorsque l'on fait appel à une combinaison de mesures.

On trouvera ci-après des exemples d'objectifs que l'on peut définir pour décrire la finalité d'une mesure. Il est possible de leur ajouter des informations plus détaillées pour préciser le but recherché si celui-ci n'est pas clair pour les personnes utilisant l'outil. Ainsi, les cultivateurs préféreront peut-être dire qu'une mesure permet d'éliminer l'organisme nuisible sur le terrain plutôt que de dire qu'elle vise à «réduire le problème posé par l'organisme nuisible». Les personnes chargées de la réglementation préféreront peut-être indiquer qu'une mesure est utilisée à des fins de conservation des données dans la perspective d'audits et non pour «fournir la preuve de la mise en œuvre des mesures»; si la mesure n'est pas obligatoire, il s'agit juste d'une activité. La façon dont les objectifs sont formulés ci-dessous renvoie toutefois aux concepts généraux du risque et à la méthode à utiliser pour réduire l'incertitude. Il s'agit aussi de donner des informations pour faciliter les décisions et soutenir la mise en œuvre, d'où l'utilité de la traçabilité.

Si aucune des catégories d'objectifs mentionnées ci-dessous ne convient, il peut être nécessaire d'en définir une nouvelle.

Catégories d'objectifs proposées⁴

Indiquer le niveau du problème posé par l'organisme nuisible/d'infestation

Réduire le problème posé par l'organisme nuisible

Prévenir l'infestation par l'organisme nuisible

Réduire l'infestation par l'organisme nuisible

Prévenir la réinfestation

Fournir la preuve de la mise en œuvre des mesures

Vérifier les résultats de la mise en œuvre

Assurer la traçabilité

Élaboration de diagrammes de chaîne de production dans Excel

Excel a été choisi comme plateforme de développement du modèle pour plusieurs raisons: contrairement à PowerPoint, il est possible d'agrandir le graphique placé sur la grille si, par exemple, la chaîne devient plus complexe ou si plusieurs approches sont affichées sur la même page; il est facile de copier et de coller une chaîne analogue à celle que vous avez déjà créée, pour comparer deux options, par exemple; le logiciel offre une palette de couleurs prête à l'emploi; et Excel est installé sur de nombreux ordinateurs.

Pour créer une chaîne de production au moyen du modèle fourni:

1. Exécutez Excel sur votre ordinateur et choisissez Fichier | Ouvrir pour ouvrir le fichier de modèle de chaîne de production «BCG Production Chain Template v1.0_fr.xlsx». Vous pouvez également ouvrir le fichier à partir de l'Explorateur de fichiers de Windows en double-cliquant dessus de façon à ouvrir Excel et à charger le fichier automatiquement.
2. Cliquez sur Fichier | Enregistrer sous et enregistrez le fichier sur votre unité locale (sur votre ordinateur, par exemple) dans un dossier auquel vous donnerez un nom approprié, comme «C:\BCG Production Chain Tool».
3. Pour conserver ce modèle de façon à pouvoir vous y reporter ultérieurement, réenregistrez-le sous un nouveau nom, comme «ProdChain–Mangoes_20190603» et utilisez le nouveau fichier pour créer le cas qui vous intéresse.
4. En haut de la page du modèle, vous verrez une section en bleu. Fournissez les informations demandées pour retrouver facilement la chaîne de production en cours d'élaboration.

⁴ Pour plus d'informations, reportez-vous au tableau 4.1 – Terms and concepts considered for development of Beyond Compliance (BC) tools, du livre électronique Beyond Compliance, pages 65 à 67.

5. Dans la zone située au-dessous de la zone en bleu que vous venez de compléter, vous verrez un encadré comprenant des modèles de bulles de couleur (comme illustré ci-dessus) contenant une brève explication de la signification de chaque couleur. Ces bulles peuvent être copiées et collées, déplacées et redimensionnées, et le texte qu'elles contiennent peut être modifié.
 - a. Pour copier une bulle ou une flèche: sélectionnez l'objet en cliquant dessus avec le bouton gauche, cliquez avec le bouton droit sur l'objet sélectionné, puis choisissez Copier dans le menu. Cliquez ensuite avec le bouton droit et choisissez l'icône Coller dans le menu. Une nouvelle version de l'objet apparaîtra, que vous pourrez déplacer et modifier librement.
 - b. Pour déplacer un objet, sélectionnez-le en cliquant dessus avec le bouton gauche. Maintenez ensuite le bouton de la souris enfoncé et faites glisser l'objet jusqu'à l'emplacement souhaité, puis relâchez le bouton de la souris ou du pavé tactile.
 - c. Pour modifier le contenu d'une bulle, cliquez dessus et saisissez le texte normalement.
6. Les bulles vertes sont déjà disposées selon une progression classique par étapes. Elles peuvent toutefois être réorganisées si nécessaire. Sur la droite de la page se trouve une chaîne plus longue comprenant des étapes qui peuvent aussi être copiées, adaptées, voire supprimées si elles ne sont pas pertinentes.
7. La plupart des utilisateurs commencent par copier et coller les bulles correspondant aux mesures, aux autres activités ou aux questions, modifient le texte qu'elles contiennent, puis les disposent à gauche des bulles vertes associées aux différentes étapes. Ensuite, les groupes examinent les objectifs des mesures et reviennent à la question de savoir si ces dernières sont vérifiées ou non. Vous pouvez toutefois commencer la chaîne où vous le souhaitez, en fonction des centres d'intérêt du groupe ou des discussions qui sont menées.
8. Les flèches matérialisent les relations et les dépendances. Vous pouvez les copier et les coller comme les bulles (voir les instructions supplémentaires ci-dessous). Les flèches peuvent aussi être déplacées facilement si leur emplacement initial ne vous convient pas.
 - a. Pour relier une flèche à une bulle, sélectionnez-la en cliquant sur le bouton gauche. Un cercle apparaîtra à chacune de ses extrémités. Cliquez sur le cercle se trouvant sur l'extrémité à relier, maintenez le bouton de la souris enfoncé et faites glisser le cercle jusqu'à la bulle.
 - b. Huit points de connexion apparaîtront sur le contour de la bulle. Choisissez le point de connexion le mieux adapté à votre diagramme et relâchez le bouton. Reliez l'autre extrémité de la flèche de la même façon.
9. Vous pouvez facilement modifier la couleur d'une bulle si vous vous apercevez que celle-ci a une fonction différente de celle initialement prévue.

10. Si vous comparez deux chaînes de production (pour illustrer, par exemple, des mesures différentes ou si différents organismes nuisibles sont associés au même produit végétal), vous pouvez copier l'ensemble de la chaîne de production obtenue et la coller dans une nouvelle feuille où vous l'adapterez à votre dossier. Vous serez alors amené à supprimer les sections non pertinentes.

Pour copier l'ensemble de la chaîne de production, vous devez procéder comme suit:

- a. Cliquez sur le menu «Accueil» dans la barre de menus située en haut de l'écran.
- b. Cliquez sur la flèche vers le bas du bouton «Rechercher et sélectionner» qui se trouve tout à fait à droite du menu «Accueil», puis choisissez l'option «Sélectionner les objets». Dans le menu, choisissez «Add to Quick Access Toolbar». Une petite icône de flèche apparaîtra tout à fait en haut de la fenêtre Excel. Cette flèche vous permettra de basculer rapidement entre la sélection des objets à l'aide de la souris/du pavé tactile et la sélection des cellules. L'étape ne doit être effectuée qu'une seule fois, la première fois que vous utilisez cette fonctionnalité dans Excel.
- c. Cliquez sur l'icône de la flèche pour la mettre en surbrillance. Vous pouvez à présent sélectionner plusieurs objectifs en faisant glisser le pointeur tout autour.
- d. Placez le pointeur dans l'angle supérieur gauche de votre chaîne de production, appuyez sur le bouton gauche de la souris/du pavé tactile et maintenez-le enfoncé. Faites ensuite glisser le pointeur jusqu'à l'angle inférieur droit de la chaîne de production de sorte que tous les objets se trouvent à l'intérieur de la zone de sélection. Lorsque vous relâchez le bouton de la souris/du pavé tactile, tous les objets situés à l'intérieur de la zone seront sélectionnés.
- e. Cliquez avec le bouton droit sur l'un des objets sélectionnés, puis choisissez Copier en cliquant avec le bouton gauche.
- f. Sélectionnez l'onglet d'une feuille différente au bas de l'écran Excel, ou ouvrez un nouveau fichier (pensez à lui attribuer un nom distinct). Cliquez avec le bouton droit sur cette feuille et choisissez Coller.
- g. Une copie de la chaîne de production devrait apparaître.
- h. Pour supprimer le quadrillage, ouvrez le menu Affichage et désactivez l'option Quadrillage.
- i. Pour rétablir le fonctionnement normal du pointeur (et être en mesure de sélectionner les cellules de la feuille), cliquez sur l'icône de flèche en haut de l'écran Excel pour la désactiver.
- j. Commencez à modifier la chaîne de production copiée pour montrer l'exemple connexe, sans avoir à tout recommencer depuis le début.

Analyse de la chaîne de production

Une fois terminée la représentation graphique des mesures phytosanitaires prévues le long de la chaîne de production, la simple consultation de l'ensemble de la chaîne peut permettre de constater que certaines mesures sont redondantes ou, au contraire, qu'il manque des mesures. En cas de doute ou de désaccord, une bulle «Question en suspens» peut être ajoutée afin d'assurer le suivi d'un sujet précis. Les observations peuvent s'avérer particulièrement utiles pour intégrer des éléments issus d'une analyse du risque phytosanitaire qui ne semblent pas avoir du tout d'incidence sur le risque phytosanitaire. Entre autres éléments, on peut citer la nécessité de signaler à l'avance une expédition ou d'ajouter une déclaration spécifique sur le certificat phytosanitaire ou encore d'autres exigences susceptibles d'entraîner une non-conformité, voire de mettre fin à des échanges, sans que cela n'ait une véritable incidence sur le risque phytosanitaire en question.

La souplesse offerte par le modèle d'aide à l'élaboration d'une chaîne de production signifie aussi que certaines parties de la chaîne peuvent être abandonnées si seule une section est en cours de discussion. Il est également possible de copier une section puis de lui donner plus d'ampleur s'il s'avère qu'elle présente un risque accru, correspond à une étape plus problématique, comprend de nombreuses mesures ou observations ou des mesures et des observations détaillées ou encore s'il s'agit de la partie dont débattent les ONPV.

La chaîne de production s'est révélée être un outil très efficace d'analyse, de clarification de la réflexion et de communication. Elle n'est pas conçue pour collecter des informations sur l'efficacité des mesures, mais peut être exploitée dans l'outil d'aide à la décision au service d'une approche systémique (ADAS) à cette fin.

Pour faire apparaître des dépendances plus nuancées ou un impact cumulé, il peut être préférable de revenir aux travaux précédents menés dans le cadre du projet «Au-delà de la conformité» et de créer un réseau bayésien spécifique. Cela permettrait également de tester les hypothèses pour comprendre quelle est l'incidence de l'ajout ou de la suppression de chaque mesure ou si l'on doit s'attendre à différents niveaux d'efficacité réelle par rapport à la conception originale.

Annexe I. Exemple de chaîne de production, fruits d'orange douce de la Chine vers les États-Unis pour *Bactrocera spp.*

La présente annexe a pour objet de clarifier les objectifs harmonisés ; développer l'étape initiale relative à la situation d'une zone ou à la situation de l'exploitation ; et démontrer la vérification du système, parfois appelée points de contrôle pour une approche systémique en santé des végétaux. En règle générale, une chaîne de production représentera une marchandise et un organisme nuisible réglementé associé, mais cet exemple montre plusieurs espèces de *Bactrocera*, avec une certaine variation dans les exigences. Cela illustre la flexibilité du concept, montrant que l'on peut élargir les détails ou réduire les composants, en se basant entièrement sur ce qui serait utile à ceux qui participent aux discussions.

La figure A1 montre une chaîne de production représentant une approche systémique décrite dans le rapport d'importation de la marchandise (CIR) pour *Bactrocera spp.* pour l'exportation de fruits d'oranges douces de la Chine vers les ports continentaux des États-Unis (APHIS, 2021).

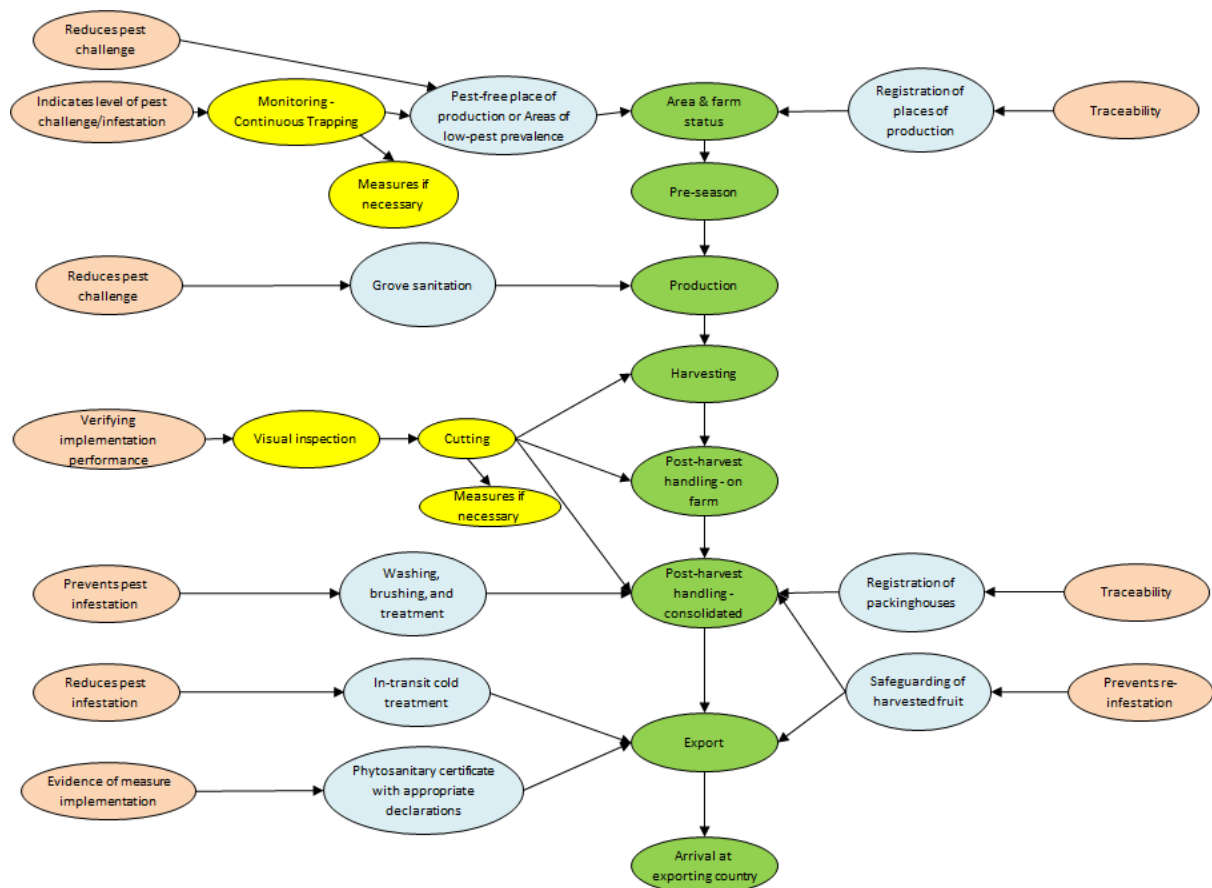


Figure A1. Aperçu de l'approche systémique globale pour gérer les espèces préoccupantes de mouches des fruits associées aux fruits d'orange douce de la Chine vers les États-Unis [un traitement par le froid est requis dans certaines conditions].

La présente approche systémique décrit huit mesures (mesures phytosanitaires, procédures ou actions) pour la gestion des risques phytosanitaires (affichées sous forme de bulles bleues) :

1. Les oranges douces exportées doivent provenir d'un site de production exempt d'organismes nuisibles (PFPP) ou d'une zone à faible prévalence d'organismes nuisibles (ALPP), telle que définies dans les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), en fonction des espèces de *Bactrocera* présentes dans la zone de production (avec d'autres conditions décrites ci-dessous). La phase initiale (bulle verte, « situation de la zone et de l'exploitation ») concerne les activités et/ou les mesures qui peuvent être maintenues tout au long de la saison ou même au fil des ans. Ainsi, par exemple, l'établissement d'une ALPP ou l'attribution d'un code de traçabilité à ce stade implique qu'il est maintenu tout au long et que cette mesure n'a pas besoin d'être répétée à chaque étape de la chaîne de production, bien que des contrôles de la mesure puissent avoir lieu.

Objectif (du PFPP ou du ALPP) : Réduire le défi posé par les organismes nuisibles (ce qui signifie que l'objectif principal est de réduire directement la population des organismes nuisibles plutôt que de gérer la marchandise).

Cette étape offre la première occasion d'évaluer et de corriger par rapport à une norme prédéterminée (bien que de tels détails ne sont pas requis s'ils sont discutés ailleurs). **Objectif (de la surveillance) :** Indique le niveau de défi ou d'infestation des organismes nuisibles. Une indication du niveau de la population ne modifie pas directement le risque phytosanitaire, mais pourrait modifier la situation du PFPP ou de l'ALPP (voir Guide de la FAO pour l'établissement et le maintien de zones exemptes d'organismes nuisibles, 2019).

2. Enregistrement des lieux de production auprès de l'Organisation nationale chinoise pour la protection des végétaux (ONPV). L'identité et l'origine du lot de fruits doivent être maintenues tout au long du processus d'exportation vers les États-Unis. **Objectif :** Traçabilité. Cet objectif ne réduit pas directement le risque phytosanitaire, mais fournit des renseignements importants pour la gestion du risque et la mise en œuvre de l'approche systémique.
3. Assainissement du verger, nous considérons que c'est une méthode pour réduire la population des organismes nuisibles donc nous avons sélectionné - **Objectif :** Réduire le défi des organismes nuisibles.
4. Lavage, brossage et traitements (avec désinfectant de surface et fongicide). Cela semble viser les organismes de quarantaine secondaires, bien que la référence n'indique pas lesquels. **Objectif :** Sans plus d'informations, il pourrait s'agir de « Réduire le défi des organismes nuisibles » (organisme de quarantaine secondaire) en réduisant la population de l'organisme nuisible ou « Prévient l'infestation par les organismes nuisibles » parce qu'il empêche physiquement quelque chose de se déplacer vers le point d'infestation ou d'infection (cela pourrait être pour un organisme de quarantaine secondaire tel que *Phytophthora* ou cochenilles). La différence entre ces deux objectifs est moins claire en ce qui concerne les maladies des plantes, par exemple les agents pathogènes de surface.
5. Enregistrement des stations de conditionnement (comme indiqué, ou peut être inclus dans la phase initiale qui couvre l'ensemble de la chaîne). **Objectif :** La traçabilité, en tant qu'objectif principal, bien que l'enregistrement puisse lui-même nécessiter d'autres mesures, comme le dépistage, pour prévenir la présence d'organismes nuisibles.

6. Protéger les fruits récoltés (pas plus de détails dans cette référence). **Objectif** : Prévenir la réinfestation ou, plus précisément, l'infestation après la récolte.
7. Traitement par le froid en transit avec les conditions suivantes :
 - a. L'envoi nécessite un traitement par le froid en transit vers les États-Unis s'il est produit dans un PFPP pour *Bactrocera minax* et *B. tsuneonis* ou/et dans une zone à faible prévalence d'organismes nuisibles pour les espèces préoccupantes (zones avec *B. correcta*, *B. cucurbitae*, *B. dorsalis*, *B. occipitalis*, *B. pedestris* et *B. tau*), conformément à l'approche systémique décrite ;
 - b. Le traitement par le froid en transit n'est pas requis si l'envoi a été produit dans un PFPP pour les zones avec *B. correcta*, *B. cucurbitae*, *B. dorsalis*, *B. occipitalis*, *B. pedestris* et *B. tau* [sans les deux autres espèces] et conformément aux approches systémiques.

Objectif : Réduit l'infestation des organismes nuisibles (aux fins des objectifs, tous les traitements de la marchandise supposent qu'il y a eu infestation et le traitement élimine les individus d'organismes nuisibles ayant survécu à ce stade).

8. Certificat phytosanitaire avec les déclarations appropriées. **Objectif** : Preuve de la mise en œuvre de la mesure (cet objectif implique la vérification des enregistrements et de la documentation plutôt que l'échantillonnage, les analyses ou l'inspection intensive).

Notez que certaines mesures ont des objectifs multiples. Par exemple, le piégeage continu peut réduire le défi des organismes nuisibles (population d'organismes nuisibles), mais il est principalement inclus pour « indiquer le niveau de défi des organismes nuisibles ». Seul l'objectif principal d'une mesure devrait être inclus, pour soutenir l'analyse du système.

En plus des huit mesures, les bulles jaunes indiquent les points de contrôles des mesures qui permettent de vérifier le système en temps réel et de prendre des mesures correctives, le cas échéant. **N.B. Au moins deux bulles jaunes doivent être utilisées pour la vérification du système : l'une pour décrire la méthode de surveillance ou de vérification des performances réalisées du système et l'autre pour décrire la ou les mesures requises pour maintenir des échanges commerciaux sains si des actions sont nécessaires.** Les méthodes de surveillance peuvent inclure l'inspection visuelle, la coupe des fruits, le piégeage au champ, etc. Parmi les exemples de mesures prescrites si le risque phytosanitaire est trop élevé (p. ex., dépassement d'un seuil fixé ou détection d'une infestation), comprennent l'application de mesures phytosanitaires supplémentaires, la destruction de l'envoi ou le détournement de l'envoi touché vers un autre marché avec moins de restrictions. L'action réactive peut corriger le système pour l'envoi en cours, l'envoi suivant ou même la saison suivante.

Veillez noter que cet exemple a été développé à partir d'informations accessibles au public, mais peut ne pas refléter la situation réelle de ce commerce en raison du manque de détails dans la publication ou d'un malentendu de la part des auteurs. Il se veut illustratif plutôt que de fournir une information réglementaire.

Référence

APHIS (2021). Rapport sur l'importation des marchandises (CIR) pour les oranges douces (fruit) de la Chine vers les ports continentaux des États-Unis
https://epermits.aphis.usda.gov/manual/?action=cirReportP&PERMITTED_ID=10610603

CIPV

La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) est un accord international sur la santé des végétaux qui vise à protéger les ressources végétales et à favoriser l'innocuité du commerce. Le projet de la CIPV est de faire en sorte que tous les pays aient la capacité à mettre en œuvre des mesures harmonisées pour prévenir l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles dans de nouveaux territoires, et réduire au minimum l'impact de ces organismes sur la sécurité alimentaire, le commerce, la croissance économique et l'environnement.

Organisation

- » La CIPV compte plus de 180 parties contractantes.
- » Chaque partie contractante est rattachée à une organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) et dispose d'un point de contact officiel de la CIPV.
- » Dix organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) ont été établies pour coordonner les ONPV au niveau régional.
- » Le secrétariat de la CIPV assure la liaison avec les organisations internationales compétentes afin d'aider au renforcement des capacités régionales et nationales.
- » Le secrétariat de la CIPV est assuré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux

ippc@fao.org | www.ippc.int

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, Italie



Funded by the Standards and Development Trade Facility

